

Chronique d'un proviseur

« CE QU'ON FAIT DE VOUS HOMMES FEMMES »

Aragon

Neuvième partie

MAI OU L'INERTIE DU SYSTEME

I- La lâcheté contre la LOI

Les délinquants dans l'Ecole

Exigences insuffisantes, préoccupation morbide des chiffres, sottise de principes purement formels qui ne prennent JAMAIS en compte l'intérêt des élèves, soumission assurée des personnels de direction, l'école est malade.

Les jeunes enseignants n'ont que rarement le parcours de leurs aînés. Un concours plus accessible, et surtout une vie étudiante différente - on reste plus longtemps dans le cocon familial- beaucoup moins engagée sur le terrain social et politique. Les IUFM n'ont que mal remplacés les Ecoles Normales, véritables creusets de la République. On n'y forme plus les « Hussards noirs ». Sans faire de nostalgie hors de saison, les jeunes enseignants sont en général très mal armés face à un public scolaire très hétérogène, aux compétences et aux intérêts inégaux. Nous devons, tout en assurant une qualité de service, protéger les professeurs qui sont souvent livrés sans défense à des élèves parfois d'autant plus violents qu'ils sentent une proie facile. Nous avons une enseignante aguerrie, pédagogue attentive à chacun de ses élèves, qui a été confrontée dans un autre Lycée professionnel à une classe où étaient scolarisés de vrais délinquants. Elle a demandé l'aide de l'administration qui la lui a poliment refusée sous deux motifs : -

-c'est à elle d'assurer la discipline dans la classe ;

-mieux vaut que ces jeunes gens (majeurs) soient au Lycée que dans la rue.

Je ne sais pas où « il vaut mieux que soient ces jeunes gens », je suis sûr cependant que ce n'est pas au Lycée. Pour résoudre la difficulté, on a *déplacé* l'enseignante.

La lâcheté de l'administration qui laisse le chef d'établissement régler seul les difficultés les plus ardues, est comparable à celle du chef d'établissement qui laisse le professeur face à sa solitude. Autant il faut accuser le système sans complaisance lorsqu'il abandonne les enfants qu'il est chargé d'éduquer, autant il faut que dans l'école la Loi fasse respecter les hommes et les femmes qui y travaillent. La tâche la plus noble de cette fonction de chef d'établissement réside sans doute dans notre capacité à protéger. Mais, que d'énergie ne faut-il pas dépenser pour y parvenir ! Et combien ont renoncé par lassitude !

L'angélisme a des vertus indiscutables en matière d'aveuglement et d'économie : puisqu'il n'y a pas de difficulté, il n'y a pas lieu de s'en préoccuper. Un Lycée rural n'a pas de cas épineux, par nature. Nous n'aurons donc aucun moyen particulier et la dotation en personnels de surveillance et d'entretien sera réduite à la portion congrue.

Comme le Lycée abrite un internat moderne, que le Lycée est situé en zone rurale, il est tout désigné pour accueillir les élèves exclus d'autres établissements, par le conseil de discipline. L'Inspecteur d'académie « décide » d'affecter tel élève, et nous obtempérons. L'arrivée d'un délinquant dans un internat où nous avons essayé patiemment de reconstruire des élèves, d'imposer le respect de soi et des autres, détruit en un seul jour tout ce que nous avons tenté de construire. Les enfants en perdition, ceux dont les parents se désintéressent, ceux qui sont placés à l'internat par commodité (« je sais plus quoi en faire »), tous ceux à qui nous proposons une structure « familiale », c'est-à-dire sécurisante et attentive, dans le seul but de leur proposer un mode de sociabilisation alternative, ceux-là sont la première proie du délinquant. C'est alors que le racket, la vente de drogue fleurissent ; mais aussi les moqueries, le harcèlement face à de jeunes élèves mal dans leur peau, faciles victimes de ces prédateurs.

Hésiter à recourir à la Loi dans ces cas, c'est fuir ses responsabilités, c'est créer une insécurité coupable aussi bien pour les adultes que pour les élèves.

La loi sans voix

Une jeune enseignante me dit avoir été menacée dans son collège l'an passé : « on a ton adresse, on te retrouvera ». Comme elle devait ressentir une émotion visible, le jeune garçon (14 ans) ajoute : « on te mettra une balle dans la tête ». Elle est allée immédiatement rapporter cela à la Principale. Qui a tenu à « relativiser » en lui expliquant que c'était « la façon de parler des jeunes d'aujourd'hui ».

Contrairement à Etampes¹, il ne s'est rien passé. Mais les ingrédients étaient tous réunis pour qu'un drame éclate. Combien d'agressions de ce type en France par jour ? Un indicateur existe, qui est censé relever les faits de violence, à l'intérieur de l'établissement, mais souvent, pour économiser du temps, on se contente d'indiquer un « état néant », ce qui épargne bien des peines. De plus, les « incivilités » ne sont pas prises en compte, seules les « insultes ou menaces graves » doivent être signalées. Si l'on décrète que les « jeunes aujourd'hui s'expriment ainsi », on ne signale évidemment rien. Ce qui me paraît surtout scandaleux dans le traitement de ces affaires, est l'attitude constante d'une hiérarchie locale dont il semble que le seul but est d'atténuer, de minorer, voire de nier le danger. Cela correspond à une pratique consistant à étouffer le moindre trouble, à ne pas se signaler, à ne pas mettre Monsieur l'Inspecteur d'Académie dans la difficulté, en l'obligeant à prendre une décision. En agissant ainsi, le chef d'établissement accepte de prendre pour lui seul toutes les responsabilités en cas de drame, espérant vaguement que l' « institution » lui en saura quelque gré. Ce qui revient toujours à laisser les enseignants seuls face à la violence, à les fragiliser encore davantage.

Ma fille, alors élève de CM2, dans l'école proche, me rapporte lorsque je rentre, qu'une mère d'élève a fait irruption dans la classe et a agressé verbalement le maître, qui réussit à faire sortir la mère de la classe : l' « explication » se déroule dans la cour, hors de la présence des élèves, restés seuls en classe. « Il avait les yeux rouges quand il est revenu », me dit ma fille. Dès le début des cours de l'après-midi, je téléphone à la directrice pour lui demander des explications. Très à l'aise, elle m'explique que le maître n'aurait pas dû punir le jeune garçon, et que la colère de la mère – certes, un peu excessive- était

¹ Une enseignante a été poignardée, en 2007, dans un LP, après avoir pourtant alerté l'ensemble des autorités qui n'ont pas répondu.

justifiée. Je lui signale le délit qui consiste à pénétrer sans autorisation dans une école, à plus forte raison dans une classe, et à agresser un maître devant ses élèves. Ces familles, me dit-elle, sont très impulsives². J'exige alors que la dame –dès le lendemain aille s'excuser auprès du maître devant les élèves, faute de quoi je porterai plainte auprès du Procureur de la République, contre la directrice qui n'a pas pris les mesures assurant la sécurité des élèves, dans la mesure où quiconque peut pénétrer dans une classe sans être inquiété.

La mère est venue s'excuser, et le maître a pu recouvrer un peu de sérénité. Cette anecdote me paraît emblématique de l'attitude de la hiérarchie locale : pour peu que l'enseignant n'ait pas l'heur de « plaire », on aura un prétexte tout trouvé pour ne rien faire.

²Comme pour le parler des « jeunes », ici aussi c'est la « nature » qui est invoquée.